PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 12 décembre 2006 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Damede-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur le maire Serge Roy.

Étaient présents: Monsieur le maire, Serge Roy, mesdames les conseillères, Diane Gervais et Josée Baril, messieurs les conseillers, Michel Asselin, Richard Filion, Jean-Guy Desmarchais et Bruno Laplante.

Également présent : Micheline L. Morency, directrice générale adjointe

Me Jacques Robichaud, greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2006-12-311 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par le conseiller, Richard Filion et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié.

Points aioutés :

- **6.1** Association des gens d'affaires de L'Île-Perrot : délégation pour l'activité du 17 janvier 2007.
- **6.2** Demande d'aide financière : Hébergement La Passerelle et l'École du Chêne-Bleu.
- **6.3** Demande de dérogation mineur numéro 2006-16, lot 2 070 147 (1330, boulevard Perrot).
- **6.4** Renouvellement de l'avis de motion no. 2006-09-237 : Règlement modifiant le règlement de zonage no. 437 aux fins de modifier certaines normes dans la zone H-140.
- **6.5** PIIA de la Banque Toronto-Dominion pour l'implantation d'une succursale bancaire sur le lot 2 068 238 (480, boulevard Don-Quichotte) approbation.

ADOPTÉE

2006-12-312 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 NOVEMBRE 2006 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 22 NOVEMBRE 2006

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 14 novembre 2006 et de la séance spéciale du 22 novembre 2006, au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 14 novembre 2006 et de la séance spéciale du 22 novembre 2006, tel que présenté.

ADOPTÉE

2006-12-313 <u>LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE NOVEMBRE 2006 –</u> APPROBATION

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère Diane Gervais et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de novembre 2006, au montant de **358,992.63\$**.

ADOPTÉF

2006-12-314 <u>LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE NOVEMBRE 2006 – APPROBATION</u>

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de novembre 2006, au montant de **367,225.51** \$.

ADOPTÉE

2006-12-315 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT SUR L'IMPOSITION DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2007

Monsieur le conseiller, Bruno Laplante, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un règlement sur l'imposition de taxes, compensations et tarifs pour l'exercice financier 2007. Ce règlement a pour objet de déterminer les taux variés de taxes foncières, les compensations et les tarifs pour l'année financière 2007.

2006-12-316 AVIS DE MOTION: RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION

Monsieur le conseiller, Bruno Laplante, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un règlement modifiant le règlement de tarification. Ce règlement aura notamment pour objet de prévoir des frais d'administration pour certains services et de modifier certains tarifs.

2006-12-317 AVIS DE MOTION: RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT (NO 382)

Madame la conseillère, Diane Gervais, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un règlement modifiant le règlement sur la bibliothèque municipale Notre-Dame-de-L'Île-Perrot. Ce règlement aura notamment pour objet d'augmenter à 10 le nombre de biens culturels qu'un abonné peut avoir en sa possession.

2006-12-318 RÈGLEMENT NO 404-1 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL – ADOPTION

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 14 novembre 2006;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard deux jours avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture : le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Considérant que le maire et le greffier expliquent l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu d'adopter le règlement no 404-1 intitulé « Règlement modifiant le règlement concernant la régie interne des séances du conseil municipal ».

ADOPTÉE

2006-12-319 <u>DÉROGATION MINEURE 2006-17, LOT : 2 845 222 (9 rue Léo-Ayotte)</u>

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2006-17;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure no 2006-17, concernant l'immeuble situé au 9, rue Léo-Ayotte (lot : 2 845 222), à l'effet de régulariser le bâtiment principal existant avec une marge avant de 7,06 mètres au lieu des 7,5 mètres prescrits par la réglementation.

ADOPTÉE

2006-12-320 PRÉCISION TRANSMISSION INC. : DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE DES LOTS 2 068 913, 3 776 575 ET 3 877 187

Considérant que Précision Transmission inc. présente une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture des lots 2 068 913, 3 776 575 et 3 877 187;

Considérant que le projet faisant l'objet de la demande vise à agrandir le garage existant pour y effectuer de la réparation de machinerie agricole et lourde;

2006-12-320 ... suite

Considérant que le projet n'est pas conforme avec le règlement de zonage;

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de refuser d'accorder la demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture des lots 2 068 913, 3 776 575 et 3 877 187, présentée par Précision Transmission inc.

ADOPTÉE

2006-12-321 CONTRAT DE SERVICES À PIRANHA TENDANCES, CONSEIL STRATÉGIQUE ET COMMUNICATION INC. – POUR CONSULTATION PUBLIQUE

Considérant que la Ville a tenu une consultation publique de l'ensemble de la population de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, le 11 novembre 2006;

Considérant que la Ville s'est adjoint les service de Piranha Tendances, conseil stratégique et communication inc., pour assister le Conseil dans la préparation, la tenue et le suivi de la consultation publique;

Considérant que plusieurs éléments de la consultation publique devraient être utile à l'élaboration d'une politique familiale;

Considérant que la Ville a obtenu une subvention de 12,000 \$ de la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine.

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu de payer la facture de Piranha Tendances, conseil stratégique et communication inc. pour la tenue d'une consultation publique le 11 novembre 2006, au coût de 10,100 \$ plus taxes, répartie de la façon suivante :

Phase 1 : préparation de la consultation
Phase 2 : animation de la consultation
Phase 3 : suivi
3,900 \$
3,500 \$
2,700 \$

ADOPTÉE

2006-12-322 <u>COMITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL ET MAIRE SUPPLÉANT POUR L'ANNÉE 2007 – NOMINATIONS</u>

Il est proposé par le conseiller, Richard Filion, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu que les membres du Conseil ci-après désignés soient nommés aux comités suivants pour l'année 2007 :

Comités	Responsable	Membre
Services communautaires et sportifs Club nautique et Réseau des ados	Josée Baril	Michel Asselin
Piste cyclable	Jean-Guy Desmarchais	
Toponymie	Michel Asselin	Richard Filion
Revitalisation du Parc industriel	Jean-Guy Desmarchais	Bruno Laplante
Arts et cultures	Diane Gervais	Josée Baril

2006-12-322 ... suite

Comités	Responsable	Membre
Comité consultatif d'urbanisme	Jean-Guy Desmarchais	
Comité de gestion des ressources humaines	Diane Gervais	Michel Asselin
Comité intermunicipal de transport (CIT)	Bruno Laplante	Michel Asselin
Comité intermunicipal d'incendie de VIP et NDIP et Comité sécurité publique interne	Bruno Laplante	Diane Gervais
Comité intermunicipal d'assainissement	Bruno Laplante	Josée Baril
Transport Soleil	Richard Filion	
Responsable des questions familiales	Richard Filion	

Que les membres du Conseil ci-après désignés soient nommés « maire suppléant » et « substitut » à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour l'année 2007, pour les périodes suivantes :

Janvier, février et mars Avril, mai et juin Juillet, août et septembre Octobre, novembre et décembre Michel Asselin Bruno Laplante Diane Gervais

Jean-Guy Desmarchais

ADOPTÉE

2006-12-323 <u>REPRÉSENTANT À LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT - NOMINATION</u>

Il est proposé par le conseiller, Richard Filion, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu que madame Diane Gervais, conseillère, soit nommée représentante de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot à la Régie de l'Eau de L'Île-Perrot pour l'année 2007.

ADOPTÉE

2006-12-324 RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT : APPROBATION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2007

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'approuver le budget de fonctionnement de la Régie de l'Eau de L'Île-Perrot, pour l'exercice financier 2007, tel que décrit ci-dessous :

Revenus 2007

Quote-part de la Ville de Pincourt	1 139 577 \$
Quote-part de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot	829 501 \$
Quote-part de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil	192 703 \$

Total des revenus 2007

2 161 781 \$

2006-12-324 ... suite

Dépenses 2007

Administration générale	164 002 \$
Hygiène du milieu	1 084 244 \$
Frais de financement (ancien %)	112 435 \$
Frais de financement (nouveau %)	252 200 \$
Remboursement D.L.T. (ancien %)	548 900 \$
Remboursement D.L.T. (nouveau %)	nil
Transfert aux activités d'investissement	nil

Total des dépenses 2007

2 161 781 \$

ADOPTÉE

2006-12-325 CIT DE LA PRESQU'ÎLE: APPROBATION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2007

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'approuver le budget du Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'île pour l'exercice financier 2007, joint à la présente pour en faire partie intégrante.

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville pour les dépenses d'administration pour l'année 2007, au montant de **6,425** \$;

ADOPTÉE

2006-12-326 <u>MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NO 2003-03-63</u>

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu de modifier la résolution no 2003-03-63 par le remplacement du deuxième paragraphe par le suivant :

« Que le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de modification de la servitude ainsi que tous les documents nécessaires aux fins des présentes. »

ADOPTÉE

2006-12-327 <u>SCFP – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 17</u>

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3530, la lettre d'entente no 17, concernant l'abolition d'un poste de journalier et la création du poste de chauffeur-opérateur de machinerie lourde.

ADOPTÉE

2006-12-328 <u>ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE L'ÎLE-PERROT :</u> DÉLEGATION POUR L'ACTIVITÉ DU 17 JANVIER 2007

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot délègue madame Josée Baril, et messieurs Michel Asselin et Jean-Guy Desmarchais pour représenter la Ville à l'activité mensuelle de l'AGAIP, le 17 janvier 2007, et, à cette fin, achète 3 billets, au montant total de 120 \$; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-190-00-499.

ADOPTÉE

2006-12-329 <u>DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE : HÉBERGEMENT LA PASSERELLE ET L'ÉCOLE DU CHÊNE-BLEU</u>

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par, la conseillère, Josée Baril et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot verse une aide financière aux organismes suivants; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-190-00-499 :

- ➤ Hébergement La Passerelle, la somme de 100 \$ à titre d'aide financière pour l'aide aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants:
- ➤ École secondaire du Chêne-Bleu, la somme de 100 \$, à titre d'aide financière pour l'organisation d'un voyage humanitaire.

ADOPTÉE

2006-12-330 <u>DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2006-16, LOT 2 070 147 (1330, BOULEVARD PERROT)</u>

Il est proposé par le conseiller, Richard Filion, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu de reporter à la séance du 13 février 2007 l'étude de la demande de dérogation mineure no. 2006-16, concernant l'immeuble situé au 1330 boulevard Perrot (lot 2 070 147).

ADOPTÉE

2006-12-331 RENOUVELLEMENT DE L'AVIS DE MOTION NO. 2006-09-237 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 437 AUX FINS DE MODIFIER CERTAINES NORMES DANS LA ZONE H-140

Monsieur le conseiller, Bruno Laplante, donne un nouvel avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage no. 437 aux fins de modifier certaines normes dans la zone H-140. Ce règlement aura pour objet de diminuer de 3 à 2 étages et de 17 à 12 mètres la hauteur maximale du bâtiment principal, et de diminuer le rapport plancher/terrain maximal du bâtiment principal à 60%.

2006-12-332 PIIA DE LA BANQUE TORONTO-DOMINION POUR L'IMPLANTATION D'UNE SUCCURSALE BANCAIRE SUR LE LOT 2 068 238 (480, BOULEVARD DON-QUICHOTTE) - APPROBATION

Considérant que la Banque Toronto-Dominion a présenté un plan concept en vue de l'implantation d'une succursale bancaire sur le lot numéro 2 068 238 (480, boulevard Don-Quichotte), tel qu'il appert des plans préparés par Tremblay L'Écuyer associés, architectes, le 21 novembre 2006;

Considérant que la demande est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que la Banque Toronto-Dominion a retiré de sa demande d'approbation l'installation d'enseignes sur le bâtiment;

Considérant que le CCU a analysé les plans d'implantation et d'intégration architecturale en fonction des objectifs et des critères prévus au Règlement de PIIA (no. 402), amendé par le règlement no. 402-1, et qu'il recommande au Conseil de les approuver.

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale présentés par la Banque Toronto-Dominion, et préparés par Tremblay L'Écuyer associés, architectes, portant le numéro 04-379, daté du 21 novembre 2006, en vue de l'implantation d'une succursale de la Banque Toronto-Dominion sur le lot numéro 2 068 238 (480, boulevard Don-Quichotte). La présente approbation porte sur les éléments suivants :

- Concept architecturale du bâtiment, incluant les types de revêtement;
- L'aménagement des espaces de stationnement;
- > L'aménagement physique.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES RAPORTS INTERNES

- > Rapports de la Gestion du territoire;
- Déclaration des intérêts pécuniaires de : Monsieur le maire, Serge Roy, de messieurs les conseillers Michel Asselin et Jean-Guy Desmarchais, et de madame la conseillère Diane Gervais.

PÉRIODE DE QUESTION PUBLIQUE

2006-12-333 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

vé nar la conseillère,

Josée Baril et résolu de lever la sé	eance à 21h03.
ADOPTÉE	
Serge Roy Maire	Me Jacques Robichaud Greffier
/sr ************************************	***********